

**ÉCONOMIE  
RURALE**

## Économie rurale

Agricultures, alimentations, territoires

300 | Juillet-août 2007

Regards sur l'évolution de l'agriculture et du monde rural

---

# Trente années au service du financement de l'agriculture

*Thirty years of work on the financing of agriculture*

**André Neveu**

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/economierurale/2236>

DOI : 10.4000/economierurale.2236

ISSN : 2105-2581

### Éditeur

Société Française d'Économie Rurale (SFER)

### Édition imprimée

Date de publication : 10 septembre 2007

Pagination : 85-88

ISSN : 0013-0559

### Référence électronique

André Neveu, « Trente années au service du financement de l'agriculture », *Économie rurale* [En ligne], 300 | Juillet-août 2007, mis en ligne le 12 novembre 2009, consulté le 03 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/economierurale/2236> ; DOI : 10.4000/economierurale.2236

---

# Trente années au service du financement de l'agriculture

André NEVEU

Membre de l'Académie d'Agriculture de France

Banquier historique de l'agriculture française, le Crédit agricole a, dès la fin des années 1970, profondément modifié ses méthodes de financement. Il a pu ainsi mieux répondre aux nouveaux besoins des exploitants agricoles et aux évolutions rapides de ce secteur. Après la banalisation des prêts bonifiés par l'État en 1989, la concurrence avec les autres banques s'est accrue. Pour conserver sa position de leader sur le marché de l'agriculture, le Crédit agricole a décidé d'adopter une politique commerciale plus efficace. André Neveu, ancien responsable du marché des agriculteurs à la Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA), nous retrace les grandes lignes de cette évolution en mettant en lumière les liens particuliers qui unissent le Crédit agricole avec le monde rural.

**A**u début des années 1970, le Crédit agricole était pratiquement le seul banquier de l'agriculture française. Ce secteur était alors en pleine phase de modernisation et de mutation. Pourtant les méthodes de financement étaient restées très traditionnelles. Au cours des années qui ont suivi, le Crédit agricole a donc été amené à procéder à un changement complet dans ses méthodes de financement des exploitations agricoles. Dans le même temps, il a considérablement développé ses prêts aux entreprises agro-alimentaires mais aussi au logement des particuliers, puis à l'ensemble des entreprises avant de se lancer dans l'international. Il en est résulté que la part des prêts allant au secteur agricole s'est régulièrement réduite de 50 % à 9 %, bien qu'en valeur absolue et en monnaie constante le montant soit resté inchangé depuis 1978.

## La création d'une base d'informations fiable

En 1970, la Caisse nationale de Crédit agricole (CNCA) ne disposait que de données incomplètes et à peu près inutilisables sur le financement de l'agriculture. Il était donc

prioritaire de constituer une base statistique permanente, fiable et exhaustive du montant des prêts accordés chaque année par les Caisses régionales et de l'encours total correspondant.

Au plan national, un suivi annuel des réalisations de prêts nouveaux a été mis au point et des bilans du secteur agricole dans son ensemble régulièrement effectués. Ces derniers ont permis d'évaluer, d'une part les différents actifs concourant à l'activité de production et, d'autre part, le montant de la dette du secteur ainsi que, par différence, les fonds propres des exploitants agricoles.

Enfin, l'épargne de ces mêmes agriculteurs a été évaluée et un compte de capital calculé. Il a permis de montrer que dans sa grande phase de modernisation, le secteur agricole fut déficitaire en épargne rendant nécessaire la collecte d'une épargne extérieure pour en assurer le financement.

## Une profonde modification des méthodes de financement

Pendant longtemps, le Crédit agricole a pratiqué un mode de financement des exploitations agricoles qui était à la fois fruste,

inadapté aux besoins et dangereux. En effet, pour chaque demande de crédit, les Caisses régionales recueillaient l'avis favorable de la Caisse locale concernée, prenaient une garantie sur le capital foncier ou, à défaut, demandaient la caution d'un parent et enfin exigeaient que l'emprunteur apporte en autofinancement 20 % du montant de l'investissement réalisé. En outre l'État, pour les prêts qu'il bonifiait, et la CNCA pour les autres prêts, imposait une multitude de limites, plafonds ou restrictions diverses dont la justification était pour le moins contestable. Paradoxalement, le résultat fut qu'il existait dans ce secteur un quasi-droit au crédit qui s'est révélé lourd de conséquences lorsque la situation économique des emprunteurs se dégradait.

Au début des années 1980, il a donc été procédé à un nettoyage complet de cette réglementation devenue largement obsolète. À la place, il a été recommandé aux Caisses régionales d'effectuer une approche des entreprises à financer qui soit à la fois globale, prévisionnelle et individualisée. Le principe était que le prêteur calcule la capacité de remboursement annuelle de l'emprunteur et en déduise le montant de l'endettement que celui-ci pouvait raisonnablement supporter et donc le montant des crédits nouveaux qu'il était possible de lui accorder. Pour les projets importants, une situation de trésorerie pendant la phase initiale et des bilans prévisionnels devaient en outre être établis. Les garanties habituelles restaient cependant exigées mais seulement à titre de précaution financière et juridique.

### **La nécessaire maîtrise des risques de non-remboursement**

Les difficultés financières ne constituent pas une nouveauté en agriculture. Mais jusqu'au milieu des années 1970, il s'agissait de cas isolés résultant le plus souvent de situations familiales particulières. Le phénomène a pris de l'importance lorsque les prix agricoles ont fortement baissé après la

première crise du pétrole. Il s'est amplifié après la mise en place des quotas laitiers en 1984 qui ont littéralement cassé le développement de nombreuses exploitations, notamment dans l'ouest de la France. Dans le même temps, la baisse rapide de l'inflation a transformé les taux d'intérêts réels négatifs en taux positifs fort préjudiciables aux emprunteurs. Finalement, à la fin des années 1980, ce sont 40 000 exploitations qui se sont trouvées en difficultés financières.

Le Crédit agricole a donc cherché à remédier à cette situation. Il s'est donné les moyens d'identifier le plus précocement possible les situations à risque, ceci avant même que l'exploitation se trouve dans l'impossibilité de faire face à ses échéances. La méthode des scores permet cette détection précoce. Il est ainsi possible, à partir de données objectives, de séparer les entreprises potentiellement à risque fort des autres. Il convient donc d'étudier les demandes de crédit des premières avec beaucoup plus d'attention.

Une fois le prêt accordé, il faut en assurer le « suivi ». À cet effet, les chefs de bureau reçoivent chaque semaine une information sur les retards de remboursement de prêts de l'ensemble de leurs clients, y compris bien sûr les agriculteurs. Ils doivent étudier chaque cas avec soin afin de distinguer entre ceux qui ne posent pas de problème car ils ne résultent que d'un simple décalage entre les recettes et les dépenses et ceux qui sont susceptibles de constituer l'amorce d'une dégradation plus profonde de la situation financière. Pour ces derniers, le chef de bureau doit prendre l'attache du chef d'exploitation pour étudier avec lui les causes de cette situation et les moyens d'y remédier.

Beaucoup de Caisses régionales ont également créé un service de précontentieux qui a pour mission de traiter les situations en difficulté mais redressables. Pour les exploitations qui sont suivies par ce service, un certain nombre de précautions juridiques seront prises afin d'éviter d'éventuelles poursuites pour

soutien abusif. Les demandes de crédit seront étudiées avec la plus grande attention et on se limitera souvent à des prêts de trésorerie ou au financement du remplacement du matériel usagé. Il pourra également être demandé au chef d'exploitation d'adhérer à un centre de gestion.

Lorsque la situation s'avère non redressable en l'état, il peut être demandé à l'exploitant de se défaire de certains actifs, foncier par exemple, afin de recapitaliser l'entreprise. Les situations définitivement perdues seront seules traitées par le service du contentieux. Il faut ajouter qu'au cours de cette période, de nombreuses opérations d'aides aux agriculteurs en difficulté ont été conduites, le plus souvent en coopération entre l'État et le Crédit agricole.

Grâce à cet ensemble de mesures, le nombre d'agriculteurs en difficulté a fortement diminué et les liquidations d'exploitations sont restées peu nombreuses. Néanmoins, au cours de toute cette période, beaucoup d'exploitants âgés, qu'ils soient effectivement en difficultés financières ou non, n'ont pas eu de successeur pour reprendre une exploitation peu rentable. Le Crédit agricole les a cependant accompagnés jusqu'à leur retraite.

### **La privatisation de la CNCA et ses conséquences**

En 1986, la CNCA, établissement public depuis sa création en 1920, a été privatisée c'est-à-dire qu'elle a été vendue aux Caisses régionales. Pour l'agriculture, la principale conséquence fut en 1989 la suppression du monopole de la distribution des prêts bonifiés par l'État dont bénéficiait le Crédit agricole pour certaines de ses interventions.

Ces prêts bonifiés avaient joué un grand rôle dans la modernisation de l'agriculture et l'installation des jeunes agriculteurs, notamment entre 1965 et 1980. Ils ont également constitué un avantage commercial incontestable pour le Crédit agricole car ils lui assuraient une clientèle captive qui, dans

l'ensemble, s'est avérée moins risquée que dans la plupart des autres secteurs économiques.

La fin du monopole a permis aux autres banques à réseau d'accroître leurs activités dans le secteur agricole. Auparavant, seul le Crédit mutuel disposait d'une clientèle agricole relativement nombreuse dans ses zones d'implantation traditionnelle. Jusqu'en 1989, les autres grandes banques se contentaient de financer quelques grosses exploitations qui n'avaient guère accès aux prêts bonifiés, par exemple dans les secteurs viticole et arboricole. La possibilité de distribuer des prêts bonifiés leur a permis d'élargir leur champ d'intervention. Toutefois cette avancée fut lente, difficile et relativement modeste. Car l'État a progressivement réduit le volume des prêts bonifiés accordés chaque année. Beaucoup d'agriculteurs sont restés attachés à leur caisse locale. Enfin le Crédit agricole a contre-attaqué avec une politique commerciale plus efficace que par le passé.

Tout d'abord, les Caisses ont segmenté la population des agriculteurs en fonction de leurs besoins de crédit. Des chargés de clientèle ont été affectés à chacun de ces groupes homogènes. Puis des produits bancaires plus sophistiqués ont été créés : ainsi une aide à la transmission des exploitations a été organisée avec l'appui des centres de gestion et des notaires. De même, des accords ont été passés avec de nombreux constructeurs de machines agricoles afin de faciliter le financement du matériel. Grâce à ces diverses initiatives, le Crédit agricole est resté, et de loin, le principal banquier de l'agriculture avec près de 70 % de parts de marché quinze ans après la banalisation des prêts bonifiés (au lieu de 75 à 80 %).

### **Conclusion**

Au cours des années 1970-2000, le Crédit agricole s'est efforcé d'accompagner les agriculteurs dans la grande phase de moder-

nisation de leur outil de production. Mais pour le faire dans les meilleures conditions, il a été amené à sélectionner les emprunteurs les plus sérieux et les projets les plus rentables. Les autres exploitations, les plus nombreuses, n'ont bénéficié que de montants de crédit relativement modestes. Le Crédit agricole a donc ainsi contribué à favoriser la concentration des exploitations agricoles.

En revanche, en cas de difficultés de remboursement, le Crédit agricole a conduit, à l'égard de ses sociétaires agriculteurs, une politique relativement bienveillante. Le plus souvent, il s'est contenté d'organiser une poursuite de l'activité jusqu'à la retraite ou d'anticiper un départ au profit d'un successeur plus jeune et plus entreprenant. En cas

de calamité climatique de grande ampleur ou de crise sectorielle grave, il a aussi contribué à mettre en place, avec l'État, de nombreuses opérations d'aides aux agriculteurs en difficulté.

Au cours de toute cette période, l'action du Crédit agricole a permis également de former les chefs d'exploitation à une meilleure gestion de leur trésorerie, à une analyse approfondie des conséquences financières de leurs investissements et à une prise de conscience des risques que pouvaient comporter des choix économiques inappropriés. Il reste que les principes du mutualisme d'origine ont, selon les uns, beaucoup évolué et même selon d'autres, été à peu près abandonnés. ■